

Commune de
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

Séance du 18 juin 2024 à 19h		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	2024-24
Date de convocation 12 juin 2024 Membres en exercice 11		L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le douze juin s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire.	
Présents	7	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS et Alain BONNEVAL,	
Excusé	2	Pierre AUDUBERT, Philippe BROUSSE	
Absents	2	Cécile VERDIER et Viviane PACHECO DUMONT	
Procurations			

Secrétaire de séance : Martine MONS

Votants	Pour	Contre	Abstentions
7	7	0	0

Délibération 2024-24 : Délibération portant sur les participations Bellovic-Annule et remplace la délibération 2024-21 du 18 mars 2024

Le maire rappelle que les participations financières aux différents syndicats intercommunaux peuvent être mises en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés ou être prises en charge par le budget communal.

La commune adhère au syndicat Bellovic et vu le dernier appel à participation, il est nécessaire de modifier les montants annoncés lors du dernier conseil municipal comme suit :

- Voirie communale non communautaire : 4918.12 €
- Voirie rurale : 6662.11 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide

- Que cette participation au syndicat Bellovic sera prise en charge par le budget communal,

Au registre sont les signatures
Le Maire



Gérard Lavastrou

Commune de
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

Séance du 18 juin 2024 à 19h		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	2024-25
Date de convocation 12 juin 2024 Membres en exercice <u>11</u>		L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le douze juin s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire.	
Présents	7	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS et Alain BONNEVAL,	
Excusé	2	Pierre AUDUBERT, Philippe BROUSSE	
Absents	2	Cécile VERDIER et Viviane PACHECO DUMONT	
Procurations			

Secrétaire de séance : Martine MONS

Votants	Pour	Contre	Abstentions
7	7	0	0

Délibération 2024-25 : Délibération portant sur l'enfouissement des réseaux
côte d'Aujac

Le maire rappelle les décisions de la FDEE et de Belloc de procéder à l'enfouissement
des réseaux à l'occasion de la pose d'un nouveau transformateur pour l'alimentation
électrique du Pôle Neandertal.

Les réseaux téléphonie et fibre sont aussi concernés, mais à la charge de la commune.

La quote-part des frais s'élève à 9 960€ TTC subventionnée à 50% soit 4 980€ TTC à la
charge du budget communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à signer les documents nécessaires,
- Dit que cette somme est inscrite au BP 2024

Au registre sont les signatures
Le Maire



Gérard Lavastrou

**Commune de
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS**

<u>Séance du 18 juin 2024</u> à 19h	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>2024-26</u>
<u>Date de convocation</u> 12 juin 2024 <u>Membres en exercice</u> <u>11</u>	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le douze juin s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire.	
<u>Présents</u>	7	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS et Alain BONNEVAL,
Excusé	2	Pierre AUDUBERT, Philippe BROUSSE
Absents	2	Cécile VERDIER et Viviane PACHECO DUMONT
Procurations		

Secrétaire de séance : Martine MONS

Votants	Pour	Contre	Abstentions
7	7	0	0

Délibération 2024-26: Délibération portant sur les logiciels bureautique comptabilité, paye, Etat Civil et gestion du cimetière

Le maire rappelle que la commune travaille depuis de nombreuses années avec le fournisseur Berger Levrault et le logiciel de comptabilité Magnus.

Cette solution ne donne plus satisfaction, les dysfonctionnements sont trop fréquents et le SAV n'est plus assuré correctement.

Après avoir sollicité les communes du midi corréziens pour connaître les logiciels qu'elles utilisaient et leur opinion sur la qualité des outils et sur la qualité du SAV, les services proposés par le fournisseur Odyssée basé à Malemort semblent les mieux adaptés aux besoins de notre commune.

A ce jour nous ne disposons que des logiciels de base de comptabilité et de paye. Avec les évolutions de la dématérialisation, d'autres logiciels métiers sont nécessaires, à savoir la gestion de l'Etat Civil et du cimetière.

Les propositions commerciales suivantes ont été faites :

- Tranche ferme : 4812 € TTC
 - o Logiciels de compta et de paye (avec récupération des données, installation et paramétrages) : 2510 € HT- 3012€ TTC
 - Comptabilité : Icare
 - Inventaire : Valoris
 - Interface chorus pro : Chronos
 - Paye : Artemis
 -
 - o Formation : 1800 € TTC

- Tranche optionnelle : 1851€ TTC
 - o Logiciels d'Etat civil et cimetière : 942 € HT- 1131 € TTC
 - Etat civil : Littera
 - Cimetière : Nephtys
 -
 - o Formation : 720 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

- De résilier l'abonnement avec le fournisseur Berger Levrault au 31 décembre 2024.
- de souscrire un nouveau partenariat pour l'utilisation des logiciels bureautique avec le fournisseur Odyssee.
- de valider les propositions financières en 2 tranches :
 - o Une tranche ferme en 2024 à 4812€ TTC disponible au budget 2024
 - o Une tranche conditionnelle à inscrire au budget 2025 correspondant à la mise en place des logiciels métiers complémentaires d'Etat Civil et de gestion du cimetière pour un montant de 1851 € TTC
- que les nouveaux logiciels de comptabilité devront être opérationnels avant l'ouverture de l'exercice 2025
- que le maire devra souscrire les contrats de maintenance et les certificats correspondants.
- que le Maire et le comptable de la collectivité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Au registre sont les signatures

Le Maire



Gérard Lavastrou